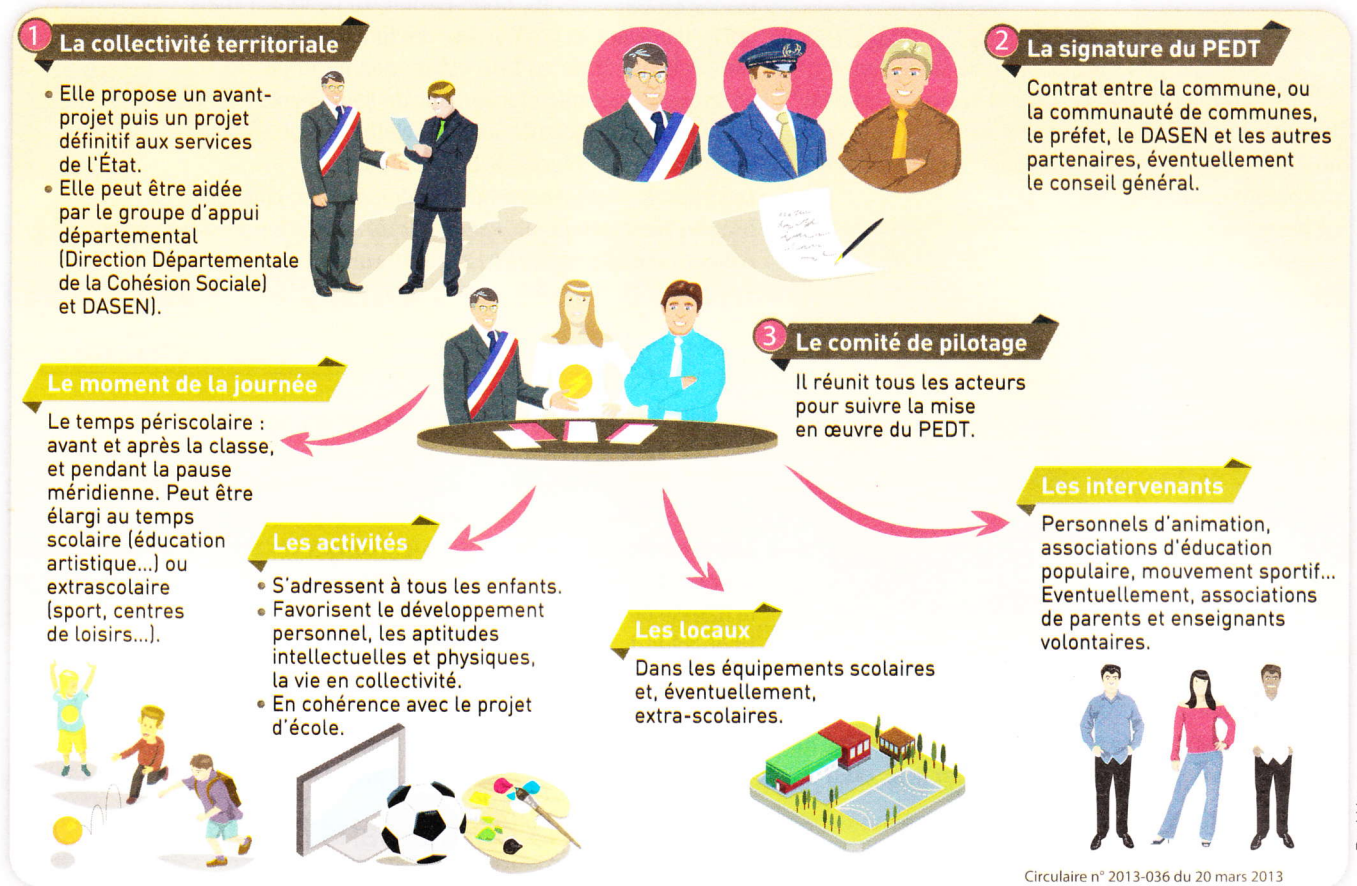


Le Projet éducatif territorial

Un outil de collaboration locale pour prolonger le service public d'éducation

Le PEDT doit mobiliser les ressources d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Il concerne avant tout les écoles mais peut être élargi au second degré.



texte juridique

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, publiée au JO du 9 juillet 2013

Pour la refondation de l'école de la République

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été définitivement adoptée par les sénateurs le 25 juin 2013 par 176 voix pour et 171 contre. Une quinzaine de décrets d'application de la loi sont attendus. Le texte est constitué de plusieurs articles de loi et d'un rapport définissant « la programmation des moyens et les orientations », annexé à la loi. Il prévoit la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui formeront tous les enseignants, « de l'école maternelle à l'université ». Il annonce la mise en place d'un service public du numérique éducatif. Il accorde la priorité au primaire avec la scolarisation des enfants de moins de trois ans, « renforce » les liens entre l'école élémentaire et le collège et insiste sur « l'innovation pédagogique ». La loi aborde la réforme des rythmes scolaires avec notamment la question du calendrier annuel. Concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, la nécessité de « promouvoir une école inclusive » est explicitée. Enfin, la programmation de 54 000 nouveaux postes pour l'Éducation nationale sur le quinquennat est détaillée dans le rapport en annexe.